

CONDITIONS GENERALES



Le prix comprend :

- les frais d'encadrement.

Le prix ne comprend pas :

- le transport jusqu'au lieu du stage.
- les consommations supplémentaires (boissons, achats divers...).
- l'hébergement ainsi que vos repas.
- l'ensemble des frais médicaux et pharmaceutiques pouvant survenir durant le séjour,
- l'assurance en responsabilité civile et individuelle accident concernant la pratique de l'escalade (souscription complémentaire à une assurance rapatriement FFME, FFCAM ou autre).

Inscription et règlement :

- retournez la fiche d'inscription à l'adresse suivante : Vincent MATHIEU, 15 rue du Mont st Pierre, 51370 Champigny.
- Joindre avec votre inscription la moitié du montant de la prestation complète.
- l'autre moitié sera réglée au début du stage.
- les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.
- en cas d'inscription à la dernière minute, contactez-moi par téléphone pour voir s'il reste de la place.
- Dès la réception de votre fiche d'inscription accompagnée du règlement des arrhes, vous recevrez un e-mail confirmant votre inscription au stage.

Annulation du stagiaire :

- toute annulation doit être indiquée par courrier recommandé,
- la moitié des arrhes est due au moniteur pour toute annulation avant les 4 semaines précédant le stage,
- l'intégralité des arrhes est dû au moniteur en cas d'annulation dans les 3 semaines précédant le stage

Tout stage commencé est dû (le solde est réglé le jour d'arrivée). Il n'y a pas de remboursement en cas d'arrêt du stage lié à un événement imprévisible. Seul un certificat médical permettra au stagiaire d'être remboursé (pour les jours d'absence) ou de poursuivre ses journées (au prorata des journées restantes) lors d'un nouveau stage sur l'année en cours ou l'année suivante.

Annulation de l'organisateur:

Le stage peut être annulé si le nombre de participants est insuffisant ou cas de force majeure, date butoir, 3 semaines avant début du stage,

Dans ce cas l'intégralité des arrhes versées lors de l'inscription est remboursée.

Modification du programme :

- Pour garantir le bon déroulement du stage, je me réserve le droit de modifier le programme décrit en fonction du niveau des stagiaires, du besoin ou des attentes, de l'état de fatigue, des conditions météorologiques, ou pour des impératifs de sécurité.
- Ces modifications ne peuvent en aucun cas, entraîner un remboursement ou un dédommagement.

Assurance :

- votre moniteur possède une assurance en responsabilité civile professionnelle qui ne peut se substituer à une assurance personnelle,
- Une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident » couvrant les pratiques du stage choisies (escalade, canyoning, via-ferrata) sont très vivement conseillées,
- Pensez également à une assurance rapatriement (souvent incluse dans un forfait carte bancaire).

Fiche sanitaire :

- Chaque stagiaire doit être « apte » à pratiquer les activités du stage auquel il s'est inscrit, et doit me fournir avec l'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escalade (moins de 3mois),
- Vous devez signaler tout problème de santé ou traitement médical à l'inscription et m'indiquer la procédure à suivre en cas d'incident.

Droits à l'image :

Vous autoriser Cordévasion à utiliser les photos et vidéos sur lesquelles vous apparaissez. Ces photos ne seront utilisées qu'à titre purement professionnel.